



DELIB 53-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 15 octobre 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt et quatre et le dix Octobre à 20h38, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Evelyne ROUANET, Emeline PAGES et Messieurs Francis LEDOUX, Simon SAFFORES, Cédric GARCIA.

Excusés : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES, Nadège BOUYASSE, Jean-Luc IMART

Retards : M. Cédric GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Emeline PAGES

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Délibération décision modificative budget communal, amortissement SDET

Mme le Maire annonce au conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant les amortissements suite au paiement de la facture du SDET (éclairage public 2024). En effet, une partie de la facture étant prise en charge sous forme de subvention par le SDET, il convient de l'amortir.

Elle rappelle qu'il s'agit d'une opération d'ordre qui n'a pas d'impact sur la trésorerie.

Désignation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
042-681 Dotation aux amortissements et aux provisions	+616,79€	
023-Virement à la section d'investissement	-616,79€	
TOTAL	0,00€	
Investissement		
040-2804181 – Autre organismes public		+616,79€
021 – Virement de section fonctionnement		-616,79€
TOTAL		0,00€

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET